

EXTRAIT REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 15 décembre 2022

<u>Délibération :</u>	
En exercice :	23
Présents :	16
Votants :	23
Abstention :	0

<p>N°2022-145</p> <p>Parking sous-terrain du Clos Biret – Règlement et contrat</p>
--

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le jeudi 15 décembre à 19h00,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 8 décembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de La Flotte, Salle des Délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul HÉRAUDEAU, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Paul HÉRAUDEAU, Monsieur Roger ZÉLIE, Madame Annie BERGERON, Monsieur Joël MENANTEAU, Madame Armelle LACOMBE, Monsieur Loïc SONDAG, Monsieur Bernard TIVENIN, Madame Béatrice CONSTANCIN, Monsieur Alexandre RACAUD, Monsieur Lionel LE CORRE, Monsieur Hervé BOUCHER, Madame Valérie SUREAU, Madame Céline FAILLERES, Monsieur Mickaël MERCIER, Monsieur Simon-Pierre BERTHOMES, Monsieur Patrick SALEZ

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame Véronique PERRAIN excusée a donné pouvoir à Monsieur Joël MENANTEAU

Madame Marie GROS excusée a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul HÉRAUDEAU

Monsieur Daniel PINAUD excusé a donné pouvoir à Monsieur Bernard TIVENIN

Madame Marie-France DUPEUX excusée a donné pouvoir à Madame Annie BERGERON

Madame Véronique BICHON excusée a donné pouvoir à Madame Armelle LACOMBE

Madame Maryse VANOOST excusée a donné pouvoir à Monsieur Simon-Pierre BERTHOMES

Madame Isabelle TIVENIN excusée a donné pouvoir à Monsieur Patrick SALEZ

Secrétaire de séance :

Madame Béatrice CONSTANCIN

Rapport :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que de nombreuses demandes d'emplacements restent encore en attente et il est nécessaire de préciser les conditions d'attribution déjà établies dans le contrat et plus précisément dans l'article 5 reprenant les conditions générales de souscription du contrat de location.

Monsieur le Maire propose de fixer un ordre de priorité par ordre d'arrivée de la demande et selon la situation du demandeur comme suit :

1. Flottais résident permanent
2. Flottais résident secondaire
3. Tout autre demandeur

Le contrat de location d'un emplacement de stationnement au parking souterrain du Clos Biret et le règlement sont annexés à la présente délibération.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.3642-2 ;

Vu les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs au pouvoir de police générale du maire ;

Vu les articles L.2213-2-2, L.2213-2-3, L.2213-3, L.2213-3-1 et L.2213-6 du CGCT relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22 ;

Vu la délibération 2021-016 en date du 25 février 2021 portant sur la fixation des tarifs 2022

Vu l'article 5 du contrat portant sur les conditions générales de souscription et notamment sur les conditions d'attribution d'un emplacement au parking souterrain du Clos Biret ;

Considérant qu'il y a lieu de préciser les conditions d'attributions ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

- APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire, relative aux conditions d'attribution d'un emplacement ;
- FIXE les conditions comme présentées dans l'article 5 des conditions générales de souscription ;
- ADOPTE le règlement dans la version présentée en annexe qui entrera en application le 1er janvier 2023 ;
- ABROGE l'ancienne version du règlement datant de 2021 adopté par délibération N°2021-016
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes dépenses et signer tout acte s'y afférent



Fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 16.12.2022

*certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de l'affichage le*

Madame Béatrice CONSTANCIN

Le Maire
Jean-Paul HERAUDDEAU
17630